



Visioconférence du jeudi 22 octobre 2020 en présence des responsables des organisations syndicales représentatives des maîtres du public et du privé, des directeurs des DASEN du Nord et du Pas-de-Calais

Valérie CABUIL a rendu hommage à **Samuel Paty**, « **martyr de l'Éducation nationale** » et à tous les personnels en association avec le discours du président de la République. Elle a tenu à ce que cette audience ait lieu avant le retour des vacances pour recueillir les ressentis des collègues, les accompagner en vue de la préparation de la journée du 2 novembre et pour « préparer la suite ».

Expression des organisations syndicales

Des enseignants atteints dans leur « essence » Les différentes organisations syndicales ont exprimé l'émotion vive, la sidération, le choc, la colère, l'indignement, le traumatisme des collègues après ce drame. La peur et l'épuisement sont présents dans ce contexte de crise sanitaire et de société fragilisée par la violence et l'incertitude quant à l'avenir. **L'institution ne « protège plus », « n'accompagne plus ».**

Organisation de la journée d'hommage du 2 novembre

Les organisations syndicales (OS) ont unanimement demandé à ce qu'une certaine **autonomie** soit laissée aux établissements afin de permettre aux communautés éducatives de se réunir pour un temps d'échange banalisé. Ce collectif est nécessaire avant de prendre en charge les élèves dans les classes. Plus que des injonctions et un cadre rigide, imposés par le ministère, les OS ont émis le souhait que l'institution propose des outils et ressources pédagogiques. L'expression institutionnelle est toutefois incontournable, la Nation est touchée. La minute de silence s'impose à tous. Les manquements et le non respect de cette minute doivent être remontés et suivis d'actions. Un grand scepticisme est noté ; cela n'a pas toujours été le cas précédemment.

Et après le 2 novembre ?

Comment faire mon cours sereinement, comment l'institution me protège, comment assurer la légitime autorité du professeur ?

La nécessité de **restaurer l'autorité et la liberté pédagogique** dans une école laïque et bienveillante qui forge les citoyens s'impose. Il faut permettre aux collègues de retrouver la joie d'enseigner dans un cadre sécurisant.

Là encore un profond scepticisme est exprimé : procédures de protection peu appliquées et méconnues, signalements peu remontés et non suivis d'action, réformes anxiogènes qui réduisent les moyens, « sur intervention » des parents qui deviennent des « clients », solitude de l'enseignant chargé de l'EMC...

La CFDT note l'importance du rôle des CCSST dans les établissements et la nécessité de les mettre en place partout.

Réactions Madame le recteur

Valérie CABUIL se dit consciente du traumatisme des enseignants :

« Il faut se remettre pour notre collègue et c'est notre rôle, nous sommes l'école de la République »

- La demande de concertation et de cadrage « souple » est entendue pour le 2 novembre. Il n'y a pas à ce jour d'instructions officielles, la minute de silence doit se faire.
- **L'institution se doit d'assurer la protection de ses enseignants** : travail de protection en collaboration avec le Préfet et les services de police, outils de protection profondément rénovés depuis plusieurs années, travail sur la remontée des signalements. Les pratiques doivent être remises à plat et travaillées en interministériel.
- Les responsables DASEN de l'académie signalent un nombre anormalement bas des signalements de niveau 3 (violence, non-respect des valeurs de la république et de la laïcité). Compte tenu des effectifs de l'académie, la culture du signalement est à développer (chefs d'établissements et enseignants). Les problèmes de radicalisation font l'objet d'un circuit spécifique. Des ressources sont disponibles pour les cours d'EMC, matière à part entière et pratiquée dans l'interdisciplinaire : voir site **Éduscol** (onglet citoyenneté –site régulièrement renseigné), voir aussi « équipe laïcité académie de Lille » : eal@ac-lille.fr, et le conseil de vie collégienne et lycéenne.
- Madame le Recteur conclue en affirmant que l'institution doit continuer à protéger et exprime de grosses inquiétudes quant à la situation sanitaire.

Un temps de travail sur les signalements et les signaux faibles est prévu, **un récapitulatif de tous les dispositifs de protection à disposition des enseignants leur sera communiqué** via le portail Éduline.

Prochaine audience le 4 novembre 2020